

Québec, le 4 mai 2021

MODIFICATION

Innavik Hydro, société en commandite
1225, rue Saint-Charles Ouest, 10^e étage
Longueuil (Québec) J4K 0B9

N/Réf. : 3215-10-005

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik à Inukjuak
Ajout de superficies en rive droite de la rivière Inukjuak

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 23 août 2019 en vertu de l'article 201 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), et modifié les 11 octobre 2019, 26 novembre 2020 et 29 avril 2021, à l'égard du projet ci-dessous :

- La construction et l'exploitation d'un aménagement hydroélectrique à Inukjuak.

À la suite de votre demande datée du 26 mars 2021 et complétée le 8 avril 2021, et conformément à la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, et à la suite du dépôt de la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de ladite loi, j'autorise, conformément à l'article 122.2 de ladite loi, le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les modifications suivantes :

- Agrandissement de l'aire d'entreposage permanente d'une superficie supplémentaire d'environ 6 598 m² pour l'aménagement de couloirs de circulation pour la machinerie ainsi qu'une aire de triage;
- Agrandissement de l'aire d'accès temporaire d'une superficie supplémentaire d'environ 6 046 m² pour le passage de la machinerie et l'entreposage de matériaux de construction;
- Modification du tracé du canal de fuite d'une superficie supplémentaire d'environ 1 377 m²;
- Aménagement d'un bassin de sédimentation et de filtration d'une superficie d'environ 5 953 m²;
- Ajout d'une aire de travail et d'entreposage temporaire d'une superficie d'environ 2 091 m² pour l'entreposage de matériaux de construction.

MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 3215-10-005

Le 4 mai 2021

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Lettre de M^{me} Jeanne Gaudreault, de Innergex énergie renouvelable inc., à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 26 mars 2021, concernant la demande de modification du certificat d'autorisation pour l'ajout de superficies en rive droite - Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik à Inukjuak, 14 pages;
- Lettre de M^{me} Jeanne Gaudreault, de Innergex énergie renouvelable inc., à M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 8 avril 2021, concernant un complément d'information pour la demande de modification du certificat d'autorisation pour l'ajout de superficies en rive droite de la rivière Inukjuak - Projet d'aménagement hydroélectrique Innavik à Inukjuak, 21 pages.

La modification devra être réalisée conformément à cette demande de modification et à ces documents.

En outre, ladite modification du certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,


Marc Croteau